Service Public
Fédéral
FINANCES
DOUANES ET ACCISES

25.06.2026

COMMUNICATION

NOUVEAUX CERTIFICATS D'IMPORTATION AGRIM

Afin de soutenir l'application effective du règlement (UE) no 1308/2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et de rationaliser la coopération entre les autorités compétentes, la Commission européenne, aidée par les Etats membres, est occupée à mettre en place un système électronique permettant de gérer les formalités liées au commerce agricole de manière sûre et fiable. Ce système, dénommé «système électronique pour les formalités agricoles non douanières» («ELAN»), est développé en tant que module indépendant du système expert de contrôle des échanges (TRACES). ELAN doit assurer le stockage et le traitement des documents nécessaires à l'accomplissement des formalités non douanières de l'Union relatives au commerce des produits agricoles.

Une communication plus détaillée sur le développement d'ELAN et le calendrier correspondant fera l'objet d'un autre communiqué. Dans le cadre du déploiement d'ELAN, de nouveaux certificats d'importation AGRIM sont toutefois en vigueur depuis le 1er mai 2026 (voir annexe). Avec la mise à jour des certificats d'importation, le contenu et la forme du certificat AGRIM ont été légèrement modifiés, ce qui explique que les mentions figurant au verso ont également un aspect quelque peu différent. Les informations suivantes doivent désormais être indiquées dans les annotations d'imputation:

Imputations			
Quantité en chiffres	Code produit — Unité de mesure	Numéro du document douanier/de l'extrait	Numéro de référence douanière, signature, cachet de l'autorité d'imputation
1	Code		
2	Unité de mesure	Date	

'Quantité en chiffres (tolérance comprise)'	1. Pour la première imputation, la quantité totale disponible, majorée de la tolérance indiquée. Cette information figure au recto du certificat. En cas d'imputation antérieure, la différence entre les cases 1 et 2 précédentes.
	2. La quantité imputée, c'est-à-dire la quantité effectivement importée. Cette information figure sur la déclaration d'importation concernée.

Code produit – Unité de mesure	1. Le « code produit » ou « code » désigne le code NC. Il convient donc d'indiquer dans cette case le code NC à 8 chiffres des marchandises importées..
	2. L' « unité de mesure » désigne l'unité dans laquelle les marchandises ont été mesurées. L'unité de mesure standard est le KGM, mais les unités suivantes peuvent également être utilisées : - HLT = hectolitres - KCW = kilogrammes de poids de carcasse - KSE = kilogrammes de poids de coquille d'œuf - KGME = kilogrammes de poids net égoutté - KBL = kilogrammes de poids de viande désossée L'unité de mesure figure également au recto du certificat.
'Numéro du document douanier/ de l'extrait'	1. Le type et le numéro de la déclaration correspondante, indiqués de manière claire et complète.
	2. Dans la case « Date », il faut indiquer la date de l'imputation. Cette date correspond toujours à la date d'acceptation de la déclaration, et non à la date à laquelle l'imputation a effectivement été effectuée.
"Numéro de référence douanière, signature, cachet de l'autorité douanière d'imputation'	Dans la dernière case, trois éléments doivent figurer pour qu'un douanier puisse valablement certifier une imputation. Deux d'entre eux sont le cachet de l'autorité douanière d'imputation et la signature du douanier qui effectue l'imputation. Le troisième élément, le numéro de référence douanière, est un nouvel élément et correspond en principe au numéro d'identification du bureau de douane où l'imputation est certifiée. Les numéros de référence peuvent être consultés via l'application suivante de la Commission européenne: Customs Offices Consultation.

Annexe – Modèle type de certificat d'importation ELAN1L-AGRIM

Autorité de délivrance du certificat	Code	**UNION EUROPÉENNE — Certificat d'importation** AGRIM	**Numéro de certificat**
	Nom		Numéro du certificat parent
	Adresse	Numéro du contingent tarifaire	Numéro TCDOC

Titulaire	Numéro EORI	**Cessionnaire**	Numéro EORI
	Nom — Adresse		Nom — Adresse
			Date du transfert

Pays d'origine	**Origines exclues**	Pays de provenance	Destination

Produit. Dénomination commerciale

Désignation selon la nomenclature combinée (NC)	Code NC	Quantité par code NC	Unité de mesure

Conditions particulières/mentions particulières	Tolérance	Total	Unité de mesure
Codes			

Texte libre	**Délivré le**
	Valide à partir du
	Dernier jour de validité

Signature

(À remplir uniquement en cas d'indisponibilité temporaire)

Imputations			
Quantité en chiffres	**Code produit — Unité de mesure**	**Numéro du document douanier/de l'extrait**	**Numéro de référence douanière, signature, cachet de l'autorité d'imputation**
1	**Code**		
2	**Unité de mesure**	**Date**	
1	**Code**		
2	**Unité de mesure**	**Date**	
1	**Code**		
2	**Unité de mesure**	**Date**	
1	**Code**		
2	**Unité de mesure**	**Date**	
1	**Code**		
2	**Unité de mesure**	**Date**	
1	**Code**		
2	**Unité de mesure**	**Date**	
1	**Code**		
2	**Unité de mesure**	**Date**	